



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mercredi 8 avril 2015**  
**18 heures 30**

-----

DC/MG

N° 001824

Informatique -  
Constitution d'un  
groupement de  
commande avec le  
CCAS pour l'achat de  
matériels et logiciels  
informatiques et de  
photocopieurs.

Affiché le :

Le mercredi 8 avril 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO

**ABSENTS** : Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire propose une mutualisation des achats de matériels et logiciels informatiques et de photocopieurs entre la Commune d'Apt et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aux fins de permettre au CCAS de bénéficier des tarifs accordés à la Ville d'APT.

Conformément au décret n° 2006-975 du Code des Marchés Publics et notamment l'article 8-I-2° rend nécessaire l'établissement d'une convention qui doit définir les modalités de fonctionnement de ce groupement.

L'intérêt de constituer un groupement de commandes permet de rendre communes les procédures de définition, de consultation et de sélection propres à ce marché.

En application de l'article 8-II du Code des Marchés Publics, la convention constitutive du groupement doit désigner le coordonnateur chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant.

En tant que coordonnateur de ce groupement, la Ville d'APT sera par conséquent chargée, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés, de l'organisation et de la gestion de l'ensemble des opérations préalables à la désignation du candidat retenu.

## LE CONSEIL A L'UNANIMITE

**Approuve** le projet de convention du groupement de commande constitué entre la Commune d'APT et le CCAS, pour l'acquisition de matériels et logiciels informatiques et de photocopieurs.

**Accepte** que la Ville d'APT soit désignée comme coordonnatrice de ce groupement de commande.

**Précise** que la coordination fonctionnelle et le secrétariat du Groupement sont rattachés au service des marchés de la Ville d'APT.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande annexée à la présente délibération et tout document s'y rapportant.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Olivier CUREL**